

S Y L L A B U S

Droit européen (sans TD)

- **Code Apogee de l'enseignement CM : DLUDK304**
- **Titre de l'enseignement : Droit européen**
 - Responsable de l'enseignement :
- **Nom de la formation : Licence Droit**
 - Responsable(s) pédagogique(s) de la formation : MCF Quentin Guiguet-Schiélé
- **Niveau de formation : L2**
- **Période : S3**
- **Crédits ECTS : 4**
- **Langue d'enseignement : Français**
- **Modalité pédagogique : Présentiel**
- **Total heures :**
 - Heures CM : 33H
- **Modalités d'évaluation :**
 - Contrôle terminal : Epreuve orale
 - Contrôle continu :
- **Chargé(s) de TD :**

DESCRIPTION

• Principaux thèmes abordés :

Les principaux thèmes abordés dans ce cours sont les sources du droit de l'Union européenne (droit primaire, droit dérivé, sources externes, principes généraux), les principes fondateurs de l'Union européenne, la portée du droit de l'Union vis-à-vis de l'ordre juridique des Etats-membres (principes d'autonomie, d'intégration immédiate et de primauté) et des particuliers (effet direct, invocabilité d'interprétation conforme, d'exclusion et de réparation), les recours (annulation, carence, manquement, exception d'illégalité, renvoi préjudiciel), les compétences de l'Union, la fonction législative de l'Union, la fonction exécutive de l'Union, les effets du droit de l'Union et le contentieux de l'Union.

• Descriptif de l'enseignement :

A la suite du cours de L1 d'institutions européennes, le cours de droit européen de L2 a pour objectif de donner à voir les manifestations juridiques d'une construction européenne par le droit et de ses effets sur le droit des Etats membres.

Ce cours constitue le cœur, la « grammaire commune » de l'ensemble du cursus de droit de l'Union européenne qui se déploie tout au long des trois années de licence. Il présente le fonctionnement de l'ordre juridique de l'Union européenne. Au-delà de la connaissance des sources, avec les diverses catégories d'actes de droit de l'Union notamment (règlement, directive, décision, avis et recommandation, etc.), l'important est de comprendre la portée du droit de l'Union. D'abord la portée vis-à-vis de l'ordre juridique des Etats-membres, avec l'étude des principes d'autonomie, d'intégration immédiate et surtout de primauté. Celui-ci fait l'objet d'une présentation approfondie avec l'identification des fondements de la primauté, puis de sa portée (générale et interne). L'étude est complétée par un examen très détaillé de la primauté sur le droit français (primauté sur les actes administratifs, sur les lois et sur la Constitution).

Cet enseignement porte sur une mécanique juridique très particulière. Il exige de la part des étudiants d'intégrer une jurisprudence fournie et de comprendre des notions complexes. On retrouve ce type de difficulté et d'intérêt dans la présentation de la portée du droit de l'Union vis-à-vis des particuliers, les notions d'effet direct et les diverses formes d'invocabilité qui peuvent d'en écarter ou non. La fin du cours présente les principales voies de droit du contentieux.

- **Compétences attendues :**

Les compétences développées dans ce cours sont la connaissance du système juridique de l'Union européenne (compétence, source, actes), de l'articulation entre l'ordre juridique de l'Union et les ordres juridiques des Etats-membres, la portée du droit de l'Union vis-à-vis des particuliers et les bases du contentieux de l'Union européenne.

- **Prérequis :**

Il est utile d'avoir au préalable suivi un enseignement en Institutions européennes.

- **Bibliographie :**

Clause de non-responsabilité

Les informations fournies dans ce syllabus sont provisoires et peuvent être modifiées. Les modifications du plan de cours seront annoncées en classe.

